

# LE MOIS SANS TABAC



## COMMENT ORGANISER LE MOIS SANS TABAC DANS MON ENTREPRISE ?

Organiser le **MOIS SANS TABAC** dans son entreprise est une magnifique opportunité de mener un travail de fond de prévention, mais aussi d'accompagner et de soutenir les salariés de votre entreprise qui souhaitent arrêter de fumer.

**Pour cela, vous pouvez agir en 4 temps :**

- **Rentrée** – Contacter Hauts-de-France Addictions ou votre service de Santé au Travail pour obtenir de l'aide pour l'organisation du **MOIS SANS TABAC** et commander les outils (kits d'aide à l'arrêt du tabac, affiches...)
- **Octobre** – Se faire aider pour communiquer sur l'opération. Organiser une séance de sensibilisation avec le Service de Santé au Travail pour inciter les fumeurs à s'inscrire au **MOIS SANS TABAC** au **3989** et à télécharger l'application Tabac Info service. Leur fournir les kits.
- **Novembre** – Encourager et soutenir les fumeurs avec l'aide des non fumeurs en organisant des manifestations au sein de l'entreprise.
- **Décembre** – Suivre, avec l'aide du service de Santé au Travail, les participants pour les encourager à poursuivre leur arrêt.

